FICHE D’INSCRIPTION 2023

Vacances ludiques !

**RENSEIGNEMENTS D’USAGE**

Nom : .........................................................

Prénom : .................................... Sexe : M F

Date de naissance : ......... / ......... / ........... Age : ..........

Adresse : ...........................................................................

...........................................................................................

Téléphone : 04 ... ... ... ... ……………………………….. Portable : … ... ... ... ...

E-mail : ..................... ……………........................@.........................

**ACTIVITÉ CHOISIE**

**– STAGE VACANCES** date : du 31 juillet au 4 aout 2023

Tarif : 15€ la journée + 5€ adhésion annuelle

Nombre de jours =

Cocher les jours de présence : ▫lundi▫mardi ▫mercredi ▫jeudi ▫vendredi

**Total à régler =** Mode de règlement : espèces / chèque

*L'inscription à une activité ou un stage n'est définitive qu'à réception du règlement total.*

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) Mme/M. ......................................................... : autorise mon fils / ma fille mineur(e) à se déplacer en transports en commun « TER » encadrés par les salariés de l’association AIEJE.

J’autorise mon enfant à quitter seul(e) le centre après l’activité. oui – non

**EN CAS D’ACCIDENT**

Cas particulier / allergie / préconisation : ………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………….…..

Personne à prévenir : ...................................... ……………….....................

Téléphone portable : 0.. ... ... ... ... ...

Téléphone au moment de l’activité : 04 ... ... ... ... ...

Fait à Ensuès-la-Redonne, le .... / ...... / 2023

Signature

**1. Conditions générales**

L’association AIEJE est dédiée à la nature, aux sciences et techniques de l’environnement, une approche ouverte, originale et transversale. Participant activement au développement durable, l’association possède du matériel de découverte et d’investigation.

**2. Modalités d'inscriptions**

Pour les activités annuelles, les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Il est proposé une séance de découverte des activités pour les nouveaux usagers. À l'issue de celle-ci, l'usager a 5 jours pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée. Le paiement n'est dû qu'au moment de l'inscription définitive.

Pour les stages, un délai de 4 jours est accordé lors d'une pré-inscription, à défaut de règlement, la place est libérée.

Pour vous inscrire et déterminer le tarif applicable, vous devez fournir la fiche d’inscription remplie.

**3. Le paiement**

Les usagers peuvent régler par les modes de paiement suivants : chèque bancaire à l’ordre de l’AIEJE ou espèces.

À la demande des usagers et pour les activités courantes hebdomadaires, il est possible de réaliser un paiement échelonné en 3 versements effectués au début de chaque trimestre.

Pour les activités et prestations ponctuelles (stages, mises à disposition de locaux, etc.), le paiement est effectué en une seule fois.

**4. Remboursement des droits d’inscription**

Le remboursement n'est possible que dans le cas de circonstances exceptionnelles, dûment justifiées (motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel...). Les remboursements sont calculés au prorata des séances restantes à effectuer au jour de la demande accompagnée des justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Nous pouvons être amenés à annuler une activité en cours d'année notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues est effectué au prorata-temporis pour libérer l’association de tout engagement.

**5. Inscription en cours de saison**

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Jusqu’au 31/10/2016, le tarif forfaitaire annuel est dû. Après cette période les tarifs sont calculés au prorata des semaines restant à effectuer.

**6. Tarifs**

Le principe de la tarification a été établi par la délibération du Conseil d’administration. Les tarifs tiennent compte de l'arrêt des activités pendant les vacances scolaires et fêtes légales. Durant celles-ci, nous proposons des stages dont les prix sont également fixés par le conseil d’administration.

**7. Frais annexes**

Une participation complémentaire pourra être demandée aux usagers pour couvrir les frais liés à des projets spécifiques (sortie, billets de transport, ingrédients alimentaires, photos, tirages papier pour les photos, impressions de documents, matériels spéciaux, etc.). Cette participation est alors calculée aux frais réels exposés par l’association.

Le matériel utile (consommables et matériel de base) est inclus dans la tarification.

**8. Responsabilité**

L’association assure ses usagers pour la pratique de leur-s activité-s. Contrat MMA : 124212486 Pour toute dégradation de matériel, la responsabilité des parents ou de la personne majeure sera engagée. Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels dans l’enceinte de l’association. En cas de perte ou de vol, le personnel de l’association ne pourra être tenu pour responsable.

L’accès aux locaux de l’association est formellement interdit sans la présence d’un salarié de l’association.

**9. Droit à l’image**

Lors de votre inscription ou celle d’un enfant mineur, vous acceptez que votre image ou celle de l’enfant (prise lors des activités ou évènements organisés par l’association) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site interne, document édité) de l’association. Sur simple demande écrite, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

**10. Tenue vestimentaire**

Il est recommandé d’adapter les tenues vestimentaires aux activités proposées.

Tout inscrit s’engage à respecter le présent document.

Nom :

Date :

Lu et approuvé Signature